

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux en exercice, sauf :

M. BELLOCHE qui a donné pouvoir à

M. TAFFOREAU

M. AUBRY

M. LURÇON

Mme DELAHAYE

Mme REBILLON

M. FAUQUE

M. BOURGET

Mmes POTTIER, TALVARD, LECONTE, LE PALLEC, CORNITTE excusés.

M. le Maire évoque la mémoire de M. Patrick LINDET, ancien conseiller départemental du canton, récemment décédé. M. le Maire propose au conseil de lui rendre hommage.

M. le Maire signale les dégradations inexcusables qui ont été commises au sein du gymnase. Plainte a été déposée.

Le compte rendu du conseil du 15 mars est approuvé à l'unanimité.

Mme COCHELIN est nommée secrétaire de séance.

1. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'ACTION LOCAL (FAL)

Rapporteur : M. VALLIENNE

M. VALLIENNE explique que les travaux d'aménagement de la rue de la Libération et du 11 novembre, inscrits au budget 2022 peuvent faire l'objet d'une subvention au titre du Fonds d'Action Local (FAL).

Une délibération du conseil est nécessaire. Le montant estimatif des travaux est de 925 361 € HT maîtrise d'œuvre incluse.

Le montant de la somme est disponible au budget 2022.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

2. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL « FOOT 5 »

Rapporteur : M. CHANTELOUP

M. CHANTELOUP explique que la Fédération Française de Football (FFF) subventionne dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) la création de terrains de football à 5 « foot 5 ».

Ce terrain serait réalisé en collaboration avec le club de l'Avenir au sein du stade. L'usage pourra toutefois être mutualisé. Un devis a été sollicité auprès d'une entreprise spécialisée.

Le montant de la subvention de la FF est forfaitaire à hauteur de 30 000 €.

Ce dossier sera revu lors d'un prochain conseil, une fois le montage financier élaboré.

3. ABONDEMENT AU FSL

Rapporteur : Mme REBILLON

Mme REBILLON explique que le Fonds de Solidarité Logement (FSL) est un dispositif qui permet de lutter contre l'habitat précaire. Il aide des personnes en difficulté à accéder à un logement ou à s'y maintenir. Le FSL s'adresse aux locataires, sous-locataires, occupants d'une résidence sociale ou d'un logement-foyer. Le conseil départemental collecteur de ces sommes, préconise de verser la somme de 0.60 € par habitant, soit 2 347, 20 €. Les sommes sont disponibles au budget 2022.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

4. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION - FORMATION

Rapporteur : M. VALLIENNE

M. VALLIENNE explique qu'une délibération est nécessaire pour permettre le remboursement des frais liés aux formations des agents.

Conformément aux dispositions de l'article 9 du décret du 6 mai 2017 susvisé, sont arrêtés, en vue de la prise en charge des frais qui se rattachent aux formations suivies au titre du compte personnel de formation, le conseil municipal donne son accord pour la prise en charge intégrale des frais occasionnés par les déplacements.

Pour les frais d'hôtel ceux-ci seront validés en amont de la formation par la personne en charge des ressources humaines ou le Directeur Général des Services.

Pour les autres frais les remboursements ne pourront s'effectuer que sur production de justificatifs.

En cas de constat d'absence de suivi de tout ou partie de la formation sans motif légitime, l'agent devra rembourser les frais engagés par la collectivité.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

5. QUESTIONS DIVERSES

Subvention exceptionnelle

M. CHANTELOUP explique que club de l'avenir organise un voyage au stade malherbe de Caen pour les jeunes de l'école de foot le 7 mai. Le montant s'élève à 1 016 €. Une subvention exceptionnelle est sollicitée auprès de la commune.

Après échange, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

A l'unanimité, le conseil donne son accord.

6. INFORMATIONS

Mme LESNER :

- L'organisation d'une journée citoyenne le 10 septembre. La préparation de cette journée est en cours.

Mme COCHELIN signale :

- Le « Troc des livres » du samedi 30 avril.
- L'exposition « Les corbenois ont du talent » le samedi 7 mai à la salle de la Prairie avec en sus 2 expositions organisées par les Amis du patrimoine.

M. TAFFOREAU :

- La fin des travaux de la rue du Général Leclerc et de la place de la Mairie. Des finitions sont encore à réaliser. La réception du chantier aura lieu ce jeudi 28 avril.
- La fréquentation en augmentation constante des bornes de recharge de véhicules électriques.
- La réalisation d'un accès PMR à la salle de dessin par les services techniques.

Mme REBILLON :

- Le jeudi 26 mai le repas des aînés. Les inscriptions se feront du 2 au 13 mai en Mairie.
- Une aide d'urgence sera évoquée en faveur de l'Ukraine lors du prochain CCAS.

M. VALLIENNE :

- L'organisation d'une commission environnement le jeudi 12 mai à 18h30.
- L'organisation d'une commission gestion le 18 mai à 18h30.
- L'arrivée d'un agent supplémentaire en renfort aux services techniques pour la saison des tontes.

M. GODDERIDGE :

- 86 M3 de végétaux ont été broyés lors de l'opération « Je broie du vert ».
- Le démarrage de l'inventaire faune flore dans les terrains Couder.
- L'inscription de la commune au concours des villages fleuris.
- La création en cours, de panneaux de présentation des orchidées présentes sur les espaces verts.

Mme RETO :

- Le vide grenier organisé par l'association La Récré le 15 mai dans la cour de l'école.
- La fête de l'école prévue pour le 19 juin.

M. BRIAND :

- L'inauguration de la passerelle. A cette occasion, la nécessité de pose de garde-corps est apparue pour sécuriser l'approche de la passerelle. Les devis sont en cours.

Monsieur le Maire remercie le personnel municipal et en particulier Mme VANNIER ainsi que tous les élus et bénévoles qui ont œuvré au déroulement des élections.

M. le Maire signale une réunion sur le Plan Local d'Urbanisme ce jeudi 28 avril à la salle Baudelaire à 18h30.

M. RADET signale l'organisation d'une visite le 22 mai du Château de l'Isle par l'association des Amis du Patrimoine.

La séance est levée à 19H30.

La secrétaire de séance

Mme COCHELIN

